

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00853 Numéro SIREN : 433 256 344 Nom ou dénomination : A @ Z CLIMELEC
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2019 sous le numéro de dépôt 1899

Greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 20/03/2019

Numéro de dépôt : 2019/1899

Déposant :

Nom/dénomination : A @ Z CLIMELEC

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 433 256 344

N° gestion : 2000 B 00853

Désignation de l'entreprise Société A à Z CLIMELECNéant ☐Adresse de l'entreprise 18 Avenue de la Verte Pagane

06600 ANTIBES

Numéro SIRET * 4 3 3 2 5 6 3 4 4 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENOUVOIS

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 9 2 0 1 8	3 0 0 9 2 0 1 7
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	072	074		
	Autres * (3)	080	082		
	Valeurs mobilières de placement	084	086		
	Disponibilités	092	094		
	Charges constatées d'avance *	096	098		
	Total II	110	112		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000	8 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		800	800
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	181 980	175 689
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		56 495	61 291
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		247 275	245 780
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		2 500	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		11 137	11 307
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	14 537	25 614
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		28 174	36 921
	Total général (I + II + III)	180		275 449	282 701
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 549
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 000014 en Euros.

SEDEC

Certifié conforme
à l'original
le Président

ALL

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 du Code de Commerce)

Désignation de l'entreprise

Société A à Z CLIMELEC

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 8

Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Régularisations

Déductions

Déficits

Dossier N° 000014 en Euros.

SEDEC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 8		Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 7	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *	215	214		
		217	218	452 468	496 130
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226	2 052	
	Autres produits		230	5 414	2 651
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	459 935	498 781
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	139 418	155 613
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	(1 258)	2 830
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier 10 030 - immobilier)		242	91 142	106 909
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 605	244	2 958	3 304
	Rémunérations du personnel *		250	90 760	91 950
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	59 556	55 505
	Dotations aux amortissements *		254	6 919	5 256
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	16	145
	Total des charges d'exploitation (II)		264	389 510	421 513
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	70 424	77 269
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)		280		287
	Produits exceptionnels (IV)		290	224	5 624
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347 348	300	211	2 813
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	13 942	19 076
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	56 495	61 291
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	56 495
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	2 479	
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	16 347	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247	330	2 614	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprise nouvelles (44.2000)	986			
Déductions	Zone franche urbaine (44.2001 et 44.2002)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44.2003)	981			
	Jeune entreprise innovante (44.2004)	989			
	Investissements outre-mer	344			
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	71 089	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	71 089	372

612



CPM

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société A à Z CLIMELEC

30/09/2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
PROV CICE 2017		2 403
AMENDES		211
Total des réintégrations diverses	330	2 614

Détail des déductions diverses		
CICE PROV 2018		2 420
CICE 2017		3 419
CREDIT APPRENTISSAGE		800
CREDIT IMPOT FORMATION		207
Total des déductions diverses	350	6 846

Dossier N° 000014 en Euros.

SEDEC

666



CPM

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410	3 735	412		414		416	3 735	416	3 735		3 735
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	16 431	442	890	444	2 034	446	15 287	446	15 287		15 287
	Installations générales agencements divers	450	6 462	452		454		456	6 462	456	6 462		6 462
	Matériel de transport	460	24 366	462		464		466	24 366	466	24 366		24 366
	Autres immobilisations corporelles	470	3 942	472	2 659	474	1 904	476	4 698	476	4 698		4 698
Immobilisations financières		480	60	482		484		486	60	486	60		60
TOTAL		490	54 996	492	3 549	494	3 937	496	54 607	496	54 607		54 607
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	3 735	502		504		506	3 735	506	3 735		
	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	12 602	532	2 470	534	2 034	536	13 038	536	13 038		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 933	542	512	544		546	5 446	546	5 446		
	Matériel de transport	550	19 891	552	1 929	554		556	21 820	556	21 820		
Autres immobilisations corporelles		560	1 219	562	2 007	564	1 904	566	1 323	566	1 323		
TOTAL		570	42 380	572	6 919	574	3 937	576	45 361	576	45 361		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	MOBILE SAMSUNG GAL	F3581 FIXIT - UNIT	F68091 HILTI - ASP	8/99 MAXIMA CAROTE	FACT 5071 HILTI -								
TOTAL		578	3 937	580	3 937	582		584		586		588	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		581		583		585		587		589	
Régularisations		590		592		594		596		598		600	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)		591		593		595		597		599		601	
TOTAL		596		598		600		602		604		606	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

GCL



CPM

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société A à Z CLIMELEC

30/09/2018

[illegible]

Dossier N° 000014 en Euros.

SEDEC

611

CPH

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société A à Z CLIMELECNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS
DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A
PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	73 577
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	35 206
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Document N° 000014 en Euros

SEDEC

666



CPM

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 8

N° SIRET 4 3 3 2 5 6 3 4 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A à Z CLIMELEC

ADRESSE (voie) 18 Avenue de la Verte Pagane antibes

CODE POSTAL 06600 VILLE ANTIBES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	CHEVALIER	Prénom(s)	GILLES
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	800
Naissance : Date	130466	N° Département	49	Commune	ANGERS
Adresse : N°	18	Voie	AVENUE DE LA VERTE PAGANE	Code postal	06600
		Commune	ANTIBES	Pays	FRANCE
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Code postal	
		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

666



CPM

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : Société A à Z CLIMELEC				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/10/2017		et clos le : 30/09/2018		Durée en nombre de mois	
				1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	452 468
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	452 468
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	59
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	2 052
Variation positive des stocks				111	1 258
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	5 355
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	8 725
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	139 418
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	62 730
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	16
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	202 165
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	259 028
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF)				117	256 133
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	452 468	Effectifs au sens de la CVAE *	
		023	0		
Période de référence		024	01/10/2017	160	30/09/2018
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	3
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

Dossier N° 000014 en Euros.

SEDEC

666



CPM

A A Z CLIMELEC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 8 000.00 €

Siège social : 18 Avenue de la Verte Pagane

06600 ANTIBES

433 256 344 RCS ANTIBES



TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 DÉCEMBRE 2018

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018, s'élevant à 56 495.12 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	56 495.12 €
- Des réserves disponibles d'un montant de	181 980.04 €
- sur lesquelles est prélevé un montant de	3 504.88 €
- Soit un bénéfice distribuable de	60 000.00 €
- Une somme de	60 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	75.00 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 75.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2019, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

CLC



CPM

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
30/09/2017	55 000.00	68.75	55 000.00		0.00	0.00
30/09/2016	50 000.00	62.50	50 000.00	4.00	0.00	0.00
30/09/2015	60 000.00	75.00	60 000.00		0.00	0.00

611

A A Z CLIMELEC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 8 000.00 €

Siège social : 18 Avenue de la Verte Pagane

06600 ANTIBES

433 256 344 RCS ANTIBES

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le dix décembre, à dix-huit heures ,

Monsieur Gilles CHEVALIER-CHANTIN, agissant en qualité d'associé unique de la société A à Z CLIMELEC, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Page 1 sur 3

666



CPM

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2018 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 2 479 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, qui ont donné lieu à une imposition de 694 €.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018, s'élevant à 56 495.12 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	56 495.12 €
- Des réserves disponibles d'un montant de	181 980.04 €
- sur lesquelles est prélevé un montant de	3 504.88 €
- Soit un bénéfice distribuable de	60 000.00 €
- Une somme de	60 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	75.00 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 75.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2019, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
30/09/2017	55 000.00	68.75	55 000.00		0.00	0.00
30/09/2016	50 000.00	62.50	50 000.00	4.00	0.00	0.00
30/09/2015	60 000.00	75.00	60 000.00		0.00	0.00

Page 2 sur 3

616

TROISIÈME DECISION

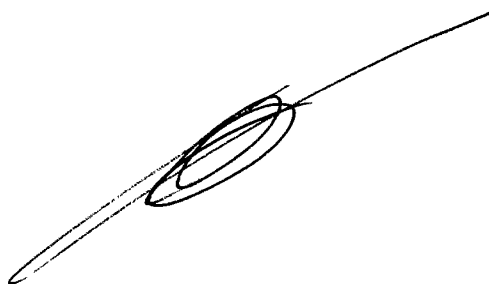
L'associé unique approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur Gilles CHEVALIER-CHANTIN, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Détail de la convention : Convention conclue par l'associé avec la société : prise en charge par la société d'un loyer correspondant à un bureau au domicile du gérant, utilisé pour son activité professionnelle et de trois places de parking pour le montant de 9 960 euros pour l'exercice.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique



Page 3 sur 3